



GEMENG
PARC HOUSEN

AVIS

Conformément à l'article 24 (1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que

la SARL BIOGAS OUR

a introduit une demande d'autorisation portant sur la gestion des eaux dans le cadre du recouvrement de plusieurs réservoirs à purin/lisier existants dans les communes de Parc Hosingen et Putscheid.

(Dossier : EAU-AUT-24-0098)

Le public pourra consulter le texte de la demande à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Hosingen, le 9 février 2024

le Bourgmestre,



le Secrétaire,